

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 10 mars 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 10 mars de l'an deux mille vingt-six, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 3 mars 2026

Nombre de délégués en exercice : 33. Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, DELRIEU, LAFON, MIRAMOND, RAMES, TEULIERES ;
Messieurs BESSEDE, BONSANG, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DONNADIEU, FERAL, FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO, SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

Absents : Mme DAVID a donné procuration à M. SERVIERES, M. FLORENS a donné procuration à M. BONSANG, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à Mme BIRS,
Messieurs DUPONT, ICHES, REGOURD et SCHATZ-BOITEL sont absents.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3255

Objet : TIERS LIEU - Lancement du dispositif « Le Grand Concours » – Création et développement d'entreprise, édition 2026

Monsieur le Président rappelle la volonté de la CC-QRGA de soutenir l'entrepreneuriat local, l'innovation et le développement économique, notamment à travers les actions menées par La Fabrique Caylus, tiers-lieu technique et créatif reconnu sur le territoire.

Il rappelle également que La Fabrique développe depuis plusieurs années des programmes d'accompagnement dédiés (Prométhée, Héphaïstos, Muses) permettant de structurer un écosystème propice à la création d'activités économiques.

Dans ce cadre, il est proposé de renouveler pour l'année 2026 le dispositif « Le Grand Concours – Création et développement d'entreprise en QRGA », lequel vise à :

- encourager la création d'entreprises et de nouveaux services sur le territoire,
- accompagner des projets innovants, artisanaux, artistiques, technologiques ou émergents,
- favoriser l'ancrage des activités dans l'écosystème local, notamment via l'utilisation du FabLab,
- soutenir l'installation d'activités professionnelles au sein des locaux de La Fabrique Caylus.

Caractéristiques principales du dispositif 2026

Conformément au règlement du concours – Édition 2026, le dispositif prévoit notamment :

- Mise à disposition d'un local professionnel (env. 25 m²) via un bail précaire d'un an, à titre gratuit, fluides à charge du lauréat.
- Possibilité d'accès aux espaces mutualisés (cuisine, salles, photocopieur).
- Accompagnement technique : formation machines, R&D, prototypage, diagnostic, jusqu'à plusieurs journées d'accompagnement selon les lots.
- Visibilité et communication assurée par la CC-QRGA.

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3255-DE
Reçu le 12/03/2026

Critères d'évaluation

Les dossiers seront analysés selon :

- la pertinence économique et territoriale du projet (35 %),
- la capacité entrepreneuriale du candidat (35 %),
- son implication dans la vie locale et l'écosystème de La Fabrique (30 %).

Jury

Le jury sera composé :

- d'élus communautaires,
- de techniciens de la CC-QRGA,

Le concours pourra attribuer :

- 1er prix : mise à disposition d'un atelier 6 mois renouvelable + accompagnement,
- 2e prix : deux journées d'accompagnement,
- 3e prix : une journée d'accompagnement.

Les lauréats s'engagent à installer leur activité dans un délai de 3 mois après la proclamation des résultats.

Monsieur le Président propose au Conseil de se prononcer sur ce renouvellement du concours entrepreneurial.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE le dispositif « Le Grand Concours – Édition 2026 » tel que présenté.
- VALIDE le règlement du concours 2026 annexé à la présente.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à constituer le jury de sélection, et à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 10 mars 2026

Le Président

Gilles BONSANG

